



Contenu

	1
PV DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 Avril 2014	1
1. Approbation du PV précédent	2
2. Compte administratif 2013	2
2.1. Dépenses investissement	3
2.2. Affectation des résultats et état des restes à réaliser.	5
3. Compte de gestion 2013	7
4. Vote des taxes 2014	8
5. Présentation et vote du budget 2014	10
5.1. Dépenses Fonctionnement	10
5.2. Recettes de Fonctionnement	10
5.3. Dépenses investissement	11
5.4. Recettes d'investissement	12
6. Rythmes scolaires	14
6.1. Horaires et emploi du temps prévus pour la rentrée de septembre 2014.	14
6.2. intervention AMF 05.	14
6.3. Réponse du maire	14
7. Assainissement	16
7.1. Réunion de pré-réception des réseaux	16
7.2. Compte rendu des réunions de chantier.	18
7.3. Collecte des eaux pluviales de la rue des Bleuets :	18
8. Maintenance des STEP.	19

8.1.	Proposition de convention	19
8.2.	Résiliation du contrat de maintenance de la step et de la station de relevage du Saruchet	
1.	20	
9.	Association Rallye Hivernal des Hautes Alpes	20
10.	Urbanisme	20
10.1.	Loi ALLUR	20
11.	Parking du mur du cimetière.	21
12.	Voirie du lotissement Saruchet 2.	21
12.1.	Devis de Routière du Midi	21
12.2.	COLAS (solution enduit)	22
12.3.	COLAS (solution bbf)	22
12.4.	Choix des entreprises.	23
13.	Entretien des espaces verts.	23
14.	Travaux à faire à l'école	23
15.	Ramassage de bois en forêt.	24

-

Conseillers présents : Christian BOREL, Lorraine BUISSON, Caroline CHAMBONNIÈRES, FRANCIS Escalier, Joseph FAURE, Roger MAMO, Roland MULLER, Laurent REYNAUD, Jacqueline SIMON, Alain TOURN.

Conseiller absent : André ROULET (procuration à Joseph FAURE).

1. APPROBATION DU PV PRECEDENT

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2014 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 2014021 COMPTEADM2013

Le maire rappelle que la commission des finances, réunie le jeudi 24 Avril 2014, a examiné l'ensemble des éléments du compte administratif 2013 et du budget 2014.

Le compte administratif, est ainsi résumé :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2013	Exécuté en 2013
011	Charges à caractère général	165 124,00	138 302,77
012	Charges de personnel	105 000,00	95 794,80
014	Atténuation de produits	38 647,00	38 647,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 185,00	15 184,33
65	Autres charges de gestion courante	31 010,00	29 673,21
66	Charge financière	30 000,00	29 199,45
	TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES		346 801,56

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2013	Exécuté en 2013
011	Atténuation de charges (IJ)		1 205,72
70	Produits des services du domaine et vente	74 775,00	80 871,35
73	Impôts et taxes	166 387,00	171 158,98
74	Subventions DGF	109 666,00	109 706,23
75	Autre produit de gestion courante	26 000,00	24 843,63
76	Produits financiers		8,54
	TOTAL DES RECETTES		387 794,45

2.1. DEPENSES INVESTISSEMENT

Opération	Désignation	Budget 2013	Compte Administratif 2013
000	Opérations financières	138 700,00	138 565,49

Opération	Désignation	Budget 2013	Compte Administratif 2013
0901	Aménagement annexe mairie	102 076,00	94 364,18
1003	Eau extension réseau bâtiment agricole		7 783,57
1201	Assainissement STEP Saruchet	308 000,00	12 977,37
1202	Mur du cimetière	60 000,00	25 076,53
1203	Garage chasse neige	6 000,00	5 192,19
1302	PLU	7 000,00	4 784,00
9803	Voirie	50 622,00	66 837,11
			355 580,44

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Opération	Désignation	Budget 2013	Compte administratif
000	Opérations financières	45 170,00	48 274,76
0901	Aménagement annexe mairie	73 472,00	73 472,00
1003	Eau extension réseau bâtiment agricole	10 238,00	7 783,57
1005	Assainissement chef-lieu	18 124,00	18 124,30
1201	Assainissement STEP Saruchet	140 000,00	219 000,00
			366 654,63

Après avoir présenté le compte administratif 2013, le maire quitte la salle.

Monsieur Francis ESCALLIER premier adjoint, met aux voix le compte administratif ainsi résumé :

Section	Dépenses	Recettes	Excédent
Section de Fonctionnement	346 801,56	387 594,45	40 792,89
Section d'Investissement	355 580,44	366 654,63	11 074,19
	702382,00	754 249,08	51 867,08

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif ainsi présenté.

2.2. AFFECTATION DES RESULTATS ET ETAT DES RESTES A REALISER. 2014022 AFFECTRESULTATS

Détermination du résultat de fonctionnement	
A Recettes de fonctionnement 2013	387 594,45
B Dépenses de fonctionnement 2013	346 801,56
C Résultat de fonctionnement 2013 A-B	40 792,89
(1) Résultat de fonctionnement 2012 (Compte gestion)	190 871,15
(2) Part du fonctionnement affectée à l'investissement en 2013 (Compte gestion)	3 085,15
D Résultat de fonctionnement reporté de 2012= (1)-(2)	187 786,00
E Résultat à affecter C+D	228 578,89
Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	
F Recettes investissement 2013	366 654,63
G Dépenses investissement 2013	355 580,44
H Résultat investissement F-G	11 074,19
I Résultat investissement antérieur reporté (Compte Gestion)	2 794,15
J Résultat investissement cumulé H+I	13 868,34
Restes à réaliser au 30/12/2013	
K Dépenses	359 945,00
L Recettes	268 781,00
M Solde des restes à réaliser K-L	-91 164,00
Besoin de financement	
N Solde RAR = M	-91 164,00
O Excédent investissement = J	13 868,34
P Besoin de financement N+P	-77 295,66

L'affectation suivante est proposée

Q 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé = P	77 295,66
R R002 Résultat de fonctionnement reporté E - P	151 283,23
S R001 Résultat d'investissement reporté = J	13 868,34

Pour ce qui concerne les restes à réaliser de 2013 la ventilation proposée en est la suivante :

DEPENSES	MONTANT
Chapitre 21	30 000 €
Chapitre 23	329 945 €
TOTAL	359 945 €

RECETTES	MONTANT
Chapitre 13	180 341 €
Chapitre 21	88 440 €
TOTAL	268 781 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- Adopte l'affectation des résultats- proposée ci-dessus ;
- adopte la ventilation des RaR 2013

3. COMPTE DE GESTION 2013 2014 023 COMPTE GESTION 2013

Le compte de gestion 2013 arrêté par Monsieur le Trésorier Principal se résume ainsi :

COMPTE DE GESTION : RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE				COMPTE ADMINISTRATIF		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES						
Prévisions budgétaires totales (a)	752 840,00	564 618,00	1 317 458,00			
Titres de recettes émis (b)	366 654,63	388 214,25	754 868,88			
Réduction de titres (c)		619,80	619,80			
Recettes nettes (d=b-c)	366 654,63	387 594,45	754 249,08	366 654,63	387 594,45	754 249,08
DÉPENSES						
Autorisations budgétaires totales €	752 840,00	564 618,00	1 317 458,00			
Mandat émis (f)	355 580,44	346 801,56	702 382,00			
Annulation de mandat (g)	0,00	0,00	0,00			
Dépenses nettes (h=f-g)	355 580,44	346 801,56	702 382,00	355 580,44	346 801,56	702 382,00
RÉSULTATS DE L'EXERCICE			0,00			

(d-h) Excédent	11 074,19	40 792,89	51 867,08
(h-d) Déficit			

Après avoir constaté que les résultats du compte administratif 2013 et du compte de gestion sont parfaitement concordants, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion.

4. VOTE DES TAXES 2014 024 VOTE TAXES 2014

I Ressources fiscales à taux constant							
	Base d'imposition 2013 (1)	Taux d'imposition 2013	Taux d'imposition 2014 (2)	Base d'imposition prévisionnelle 2014 (3)	Produits à taux constant		
Taxe d'habitation	476 312	11,66	11,66	480 900	56 073		
Taxe foncière bâtie	356 618	22,13	22,13	357 100	79 026		
Taxe foncière non bâtie	11 586	74,96	74,96	11 700	8 770		
CFE	58 257	16,01	16,01	52 900	8 469		
					152 338		
II Décision du conseil municipal				1) Produit des taxes directes locales attendues pour 2014 (6)			
A11	136 045	B11 -5 161	-951	-1 577	-12 889	F11 36 871	G11 152 338

Produits nécessaires à l'équilibre du budget	Total allocation complémentaire	Produits taxent additionnelles FNB	IFER	CVAE	Prélèvement GIR	Produit attendu de la fiscalité à reporter colonne 7	
A11=[Somme(B11 :F11)*-1]+G11							

2) Calcul des taux 2014 par application de la variation proportionnelle

	Taux de référence 2013	Coefficient de variation proportionnelle	Résultats produit attendu/produit taux constant	Taux de référence 2014	Taux votés	Base d'imposition	Produits correspondants
Taxe d'habitation	11,66	152 338	1	11,66	11,66	480 900	56 073
Taxe foncière bâtie	22,13	152 338		22,13	22,13	357 100	79 026
Taxe foncière non bâtie	74,96			74,96	74,96	11 700	8 770
CFE	16,01			16,01	16,01	52 900	8 469
							152 338

Entendu cette présentation, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les taux présentés.

5. PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2014 2014025 BUDGET 2014

5.1. DEPENSES FONCTIONNEMENT

		2013		
Chapitre	Désignation	Prévisions	Compte Administratif	Budget2014
011	Charges à caractère général	165 124,00	138 302,77	195 200,00
012	Charges de personnel	105 000,00	95 794,80	106 500,00
014	Atténuation de produits	38 647,00	38 647,00	36 871,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 185,00	15 184,33	15 185,00
65	Autres charges de gestion courante	31 010,00	29 673,21	26 049,00
66	Charge financière	30 000,00	29 199,45	34 600,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES			414 405,00
023	Virement à section investissement			109 942,00
	TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES			524 347,00

5.2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		2013

Chapitre	Désignation	Prévisions	Compte Administratif	Budget2014
002	Excédent reporté			151 283,00
011	Atténuation de charges		1 205,72	2 000,00
70	Produits des services du domaine et vente	74 775,00	80 871,35	69 700,00
73	Impôts et taxes	166 387,00	171 158,98	167 755,00
74	Subventions DGF	109 666,00	109 706,23	108 609,00
75	Autre produit de gestion courante	26 000,00	24 843,63	25 000,00
76	Produits financiers		8,54	
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES			524 347,00

5.3. DEPENSES INVESTISSEMENT

Opération	Désignation	2013		2014
		Prévisions	Réalisés (Compte Administratif)	Budget
000	Opérations financières	138 700,00	138 565,49	61 500,00
0203	Aménagement village			49 000,00
0901	Aménagement annexe mairie	102 076,00	94 364,18	4 000,00

Opération	Désignation	2013		2014
		Prévisions	Réalisés (Compte Administratif)	Budget
1201	Assainissement STEP Saruchet	308 000,00	12 977,37	310 022,00
1202	Mur du cimetière	60 000,00	25 076,53	58 123,00
1301	Informatique mairie			11 500,00
1401	Parking Mur Cimetière			7 714,00
9803	Voirie	50 622,00	66 837,11	63 000,00
999	Armoire bibliothèque			2 000,00
000	Dépenses imprévues			13 496,00
				580 355,00

5.4. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Opération	Désignation	2013		2014
		Prévisions	Réalisés	Budget
000	Opérations financières	45 170,00	48 274,76	51 648,00
0503	Aménagement village			106 840,00
9803	Voirie			15 660,00

		2013		2 014
Opération	Désignation	Prévisions	Réalisés	
1201	Assainissement step Saruchet	140 000,00	219 000,00	186 207,00
1202	Mur cimetièrè			20 000,00
				580 355,00

6. RYTHMES SCOLAIRES PV140429

6.1. HORAIRES ET EMPLOI DU TEMPS PREVUS POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2014.

Activités pédagogiques :

L, M, J, V : 8h30-12h00;14h00-15h40

Me 8h30-11h50

Activités pédagogiques complémentaires :

13h20-13h50

Devant les difficultés rencontrées pour mettre en place des activités périscolaires et notamment le manque d'animateur réguliers ; considérant que la plupart des communes de notre importance sont dans le même cas, le maire propose de mettre en place un service de garderie ouvert le lundi mardi, jeudi et vendredi de 15:40 à 16:30.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Cette information a été portée à la connaissance de Monsieur le directeur de l'école primaire

6.2. INTERVENTION AMF 05.

En complément de la démarche de l'AMF nationale, devant l'inquiétude manifestée par de nombreux maires de France au sujet de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires prévue pour septembre 2014, l'AMF 05 a demandé aux maires du département de répondre à un questionnaire destiné à être transmis à l'échelon national.

6.3. REPONSE DU MAIRE

Réforme des Rythmes Scolaires

Nom de la commune : Montgardin

Nombre de classes dans la commune : 2

Nombre d'élèves : 38

Avancée de la mise en place de la Réforme des Rythmes Scolaires

1. Le projet de la réforme des rythmes scolaires est finalisé et sera mis en place à la rentrée 2014 :

Oui ? Non

2. Je souhaite mettre en œuvre la réforme mais je rencontre des difficultés :

Oui Non

- difficultés liées aux ressources financières : Oui Non

- difficultés liées aux ressources humaines : Oui Non

- difficultés liées aux locaux,

à la gestion des équipements d'accueil : Oui Non

- difficultés liées à un calendrier trop serré : Oui Non

3. Je demande un report de l'application de cette Réforme.

Oui Non

4. Je demande l'abrogation de la réforme des aménagements des Rythmes Scolaires. **Activités périscolaires**

Oui Non

Observations/Commentaires :

Au plan pédagogique ,j'estime ne pas avoir de compétences particulières pour porter un jugement sur la forme. À chacun son métier etc.

Par contre, en ce qui concerne les activités périscolaires, et notamment pour les petites communes, la mise en place des animations pose un problème énorme et insurmontable pour le recrutement des animateurs tant au plan qualitatif que quantitatif. Je crains, si cette obligation nous est faite, qu'elle aboutisse purement et simplement à des regroupements forcés avec tous les problèmes engendrés par la mise en place de transports scolaires (fatigue des enfants, coût de ces transports etc.)

Dans l'état actuel des choses, la commune n'a inscrit à son budget 2014 qu'une dépense de mise en place d'une garderie, pendant le temps réservé aux activités périscolaires. .

Dans ces conditions, l'intérêt de la réforme est fortement mis en cause.

Le 26 avril 2014 Le Maire

Roger MAMO

7. ASSAINISSEMENT

7.1. REUNION DE PRE-RECEPTION DES RESEAUX

DATE : 4 AVRIL 2014 À 14H00

I. Présents :

Commission urbanisme réseaux et voirie :

Roger MAMO (maire), Joseph FAURE (adjoint au maire), Alain TOURN, Laurent REYNAUD.

Autres conseillers :

Roland MULLER (adjoint au maire), André ROULET

Maître d'oeuvre : Marc GRUZZA

Entreprises :

Roland DAVID (PAC)

ESTIENNE (COLAS).

II. Objet de la réunion :

- Collationnement de la longueur des tranchées d'assainissement.
- Projet de réfection complète de la voirie impactée par les travaux d'assainissement.

Lors du conseil municipal du 29 mars 2014 le débat a porté sur l'exécution par l'entreprise COLAS, sous-traitante de l'entreprise PAC, de la remise en état de la chaussée à l'emplacement des tranchées nécessitées par la pose des réseaux d'assainissement.

Cette réfection était prévue au marché passé avec l'entreprise PAC pour un montant de 4000 € HT.

Le maire, au moment de la préparation du dossier de séance du conseil municipal du 29 mars 2014 à envisagé la réfection complète de la voirie sur toute la superficie de la chaussée.

Ce projet de démarches impliquait la procédure ci-après :

- déduire du marché de la PAC le montant qui était prévu (4000 € HT) ;
- consulter plusieurs entreprises pour obtenir un devis de réfection de la totalité de la voirie du Saruchet 2 ;
- demander au conseil général une subvention pour la réalisation de cette voirie.

Avantages :

- considérant que la voirie du Saruchet 2 nécessitait une reprise totale qui avait été différée en raison du projet d'assainissement ;

- considérant que la reprise partielle qui serait exécutée dans le cadre du marché de la PAC ne permettrait pas d'avoir une homogénéité satisfaisante et qu'il faudrait obligatoirement faire des travaux complémentaires ;
- considérant que la solution de suppression du marché de la PAC et d'une prise en charge totale par la commune d'une réfection complète (avec une aide financière du Conseil Général), permettrait une finition plus satisfaisante.

Inconvénients :

- 1) Les travaux ne pourront pas commencer avant l'attribution d'une subvention par le Conseil Général
- 2) L'attribution de la subvention n'est pas assurée du fait du mode de répartition habituelle (enveloppe de subventions affectées au conseiller général chargé de la répartir chaque année à trois communes du canton en tenant compte d'un tour de rôle).

Pour tenir compte de ce projet et dans un but conservatoire, le maire a demandé au maître d'oeuvre d'intervenir auprès de l'entreprise PAC pour que celle-ci sursoie, en l'attente d'une décision définitive, à la réfection de la chaussée prévue dans son marché.

Le 29 mars 2014, Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- Considérant que la réfection de la tranchée permettra de surseoir pendant un an ou deux à la réfection complète de la route ;
 - le conseil municipal décide
- 1) de demander à PAC d'exécuter son marché tel que prévu à savoir de reboucher les tranchées.
:
 - 2) de lancer une consultation d'entreprises pour estimer le coût de la réfection complète de la voirie impactée par les travaux d'assainissement ;
 - 3) au vu de ce chiffrage, demander une subvention auprès du Conseil Général ;
 - 4) solliciter un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne.

III. Relevé de décisions.

En conséquence de la délibération du conseil municipal, le maire annule la suspension qu'il avait exprimée par mesure conservatoire au maître d'oeuvre et demande à l'entreprise PAC d'exécuter la réfection de la chaussée telle que prévue au marché initial.

Préalablement à la réunion faisant l'objet de ce compte rendu, le maire a parcouru avec Monsieur ESTIENNE (COLAS) la voirie du lotissement Saruchet 2 pour laquelle un devis de réfection est demandé. Cette consultation sera étendue à d'autres entreprises.

Dans le cadre de la présente réunion le problème posé par l'écoulement des eaux pluviales dans la rue des Bleuets a été évoqué. La préoccupation de tous est de capter ces eaux pluviales pour éviter qu'elle ne perturbe le fonctionnement de la STEP située en contrebas. Il est préconisé d'installer au milieu de la rue des Bleuets, au croisement de celle-ci avec la route du chapeau de Napoléon, un avaloir connecté à la canalisation d'eaux pluviales aboutissant au fossé situé entre la STEP et l'auto-école. La pose de cet avaloir devrait être effectuée avant la mise en service de la STEP. Le maire demande à l'entreprise PAC de présenter un devis pour cette fourniture et pose.

7.2. COMPTE RENDU DES REUNIONS DE CHANTIER.

Lors de la réunion de chantier du 4 avril 2014, le maire a indiqué au maître d'oeuvre qu'il lui paraissait anormal que des réunions de chantier n'aient pas lieu plus régulièrement. Le maître d'oeuvre a alors répondu qu'il réunissait les entreprises une à deux fois par semaine. Le maire a alors demandé que des comptes rendu de ces rencontres lui soient adressés.

Par courriel du 12 avril 2014 le maître d'oeuvre a adressé ses excuses pour ce contretemps dû au remplacement de son système informatique.

Il a adressé à ce jour l'ensemble des comptes rendus manquants.

À l'issue de l'examen de ces documents les observations suivantes ont été faites : :

- Problème de dimensionnement du géotextile anti-poinçonnement. Les spécialistes étancheurs de BEC ont œuvré pour satisfaire aux allongements des géo membranes. À la demande du SATESE des tests d'étanchéité ont été réalisées positivement.
- Recommandation est faite de canaliser hors de la step les eaux pluviales du lotissement Saruchet 2.

7.3. COLLECTE DES EAUX PLUVIALES DE LA RUE DES BLEUETS : DEVIS PAC. PV140429

Lors de la réunion du 4 avril 2014 (voir point 7. 1), et afin de protéger le fonctionnement de la STEP, il avait été préconisé *d'installer au milieu de la rue des Bleuets, au croisement de celle-ci avec la route du chapeau de Napoléon, un avaloir connecté à la canalisation d'eaux pluviales aboutissant au fossé situé entre la STEP et l'auto-école. La pose de cet avaloir devrait être effectuée avant la mise en service de la STEP. Le maire avait demandé à l'entreprise PAC de présenter un devis pour cette fourniture et pose.*

Fourniture et mise en place d'un caniveau 30x30 utile avec grille fonte classe 400	HT 6 864,00
Raccordement dans grille avaloir existante Remblaiement béton	TVA 20 % 1 372,80
12 ml x 572,00 €	TTC 8 236,80

Cette dépense serait prise dans le compte du budget « voiries diverses »

Le Conseil municipal demande la consultation d'une autre entreprise.

8. MAINTENANCE DES STEP. 2014026 MAINTENANCE STEPS

8.1. PROPOSITION DE CONVENTION

Le maire estime que le bon fonctionnement des stations d'épuration de la commune nécessite un entretien permanent et de qualité. En conséquence, compte tenu des moyens de plus en plus limités en personnel communal, il préconise que la maintenance de nos stations soit confiée à une société de services spécialisée dans ce type d'entretien. La commune bénéficiera ainsi d'une sécurité et d'un engagement technique conventionnel.

En conséquence, il a demandé à la société SIRFIA, réalisatrice des deux stations communales, de proposer une offre de services.

Ce projet de convention indique que les installations concernées comprennent :

- 1 poste de relèvement EU
- Installation lits de roseaux équipée de 1 Poste de relèvement
- 1 installation lits de roseaux gravitaire

Les modalités d'exécution sont précisées, ainsi que l'étendue des prestations confiées aux prestataires. Il en est de même pour les responsabilités et les assurances des parties.

Le montant de la rémunération forfaitaire annuelle est fixé à 18 200 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le maire à accepter et signer la convention proposée ;
- cette convention sera effective pour une durée d'un an éventuellement renouvelable.

8.2. RESILIATION DU CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA STEP ET DE LA STATION DE RELEVAGE DU SARUCHET 1. 2014027 RESILIATIONSAUR

En conséquence de la suppression de la station d'épuration initiale desservant le lotissement Saruchet 1 et de son remplacement par une nouvelle station, d'une nouvelle technologie, assurant l'assainissement des trois lotissements de Saruchet, le conseil municipal décide de résilier le contrat passé le 28 décembre 1990 avec la compagnie de services et d'environnement (CISE) et la société d'aménagement urbain et rural (SAUR).

9. ASSOCIATION RALLYE HIVERNAL DES HAUTES ALPES 2014029 RALLYEALPES

L'Association Rallye Hivernal des Hautes-Alpes organise les 11 & 12 octobre 2014, la 14eme édition du Rallye National des Hautes-Alpes.

Le parcours de cette épreuve empruntera le territoire de la commune lors de l'épreuve chronométrée

- Compte tenu des charges que supporte la collectivité et notamment en matière d'entretien de voirie,
- compte tenu des retombées nulles sur l'économie communale,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité, émet un avis défavorable.

10. URBANISME

10.1. LOI ALLUR 2014031 ANALYSE DOCUMENTS URBANISME

« Loi Duflot » n°2014-366 du 24 mars 2014, publiée au Journal Officiel le 26 mars 2014, et applicable depuis cette date, modifie en profondeur le code de l'urbanisme aussi bien dans le transfert de compétences que dans la réglementation de l'usage du sol.

Certains points sont immédiatement applicables et ont des conséquences sur notre Plan Local d'Urbanisme :

Sur proposition du maire, le conseil municipal, considérant d'une part les effets de la loi mais aussi le fait que l'aide apportée par les services de l'État (DTT) sur l'instruction des dossiers d'urbanisme a fortement été diminuée, décide de consulter un urbaniste compétent en matière juridique sur les mesures à prendre en matière de gestion, de mises à jour de nos documents d'urbanisme.

11. PARKING DU MUR DU CIMETIERE. 2014032 PARKINGMURCIMETIERE

LIBELLE	QTE	U	PU. HT	TOTAL HT
DEVIS N° 2726 AMCV				
REF : Préparation et goudronnage du parking situé à proximité du cimetière				
Démolition + évacuation de fondation ancienne :	1	ENS	450,00	450,00
Découpe du revêtement de voirie	20,00	ml	3,50	70,00
Terrassement en masse haut 40 cm y compris l'évacuation des terres	140,000	M ²	9,80	1 372,00
Fourniture et mise en place de bidime classe 4	140	M ²	1,40	196,00
Fourniture et mise en oeuvre de GNT 0/80 compacté (épais = 30 cm)	140	M ²	10,50	1 470,00
Fourniture et mise en oeuvre de GNT 0/31.5 compacté (épais 10 cm) :	140	M ²	9,50	1 330,00
Enduit à l'émulsion de bitume tri couche	140	M ²	11,00	1 540,00
Raccord en enrobé en pied de mur d'enrochement - (offert)- :	6,500	ML		
MONTANT H.T				6 428,00
TVA GLOBALE				1 285,60
MONTANT T.T.C				7 713,60

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et donne tous pouvoirs au maire pour son exécution.

12. VOIRIE DU LOTISSEMENT SARUCHET 2.**12.1. DEVIS DE ROUTIERE DU MIDI**

14 avril 2014

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
Préparation du support et ancrage	Forfait	1,00	2830,00	2830,00
Réalisation d'un revêtement en béton bitumineux noir profilant en dosé à 100	M ²	3400	10,50	35 700,00

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
kg/m ² y compris couche d'accrochage				
Mise à la cote de regards existant	U	23	170,40	3910,00
Total HT				42 440,00
TVA 20 %				8 488,00
Montant TTC				50 928,00

12.2. COLAS (SOLUTION ENDUIT)

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
Amené et repli du matériel	Forfait	1,00	900,00	900,00
Scarification du support avec léger apport de GNT 0/20	M ²	3650,00	4,50	16 425,00
Réalisation d'une imprégnation et d'un enduit bi couche	M ²	3650,00	5,90	21 535,00
Total HT				38 860,00
TVA 20 %				7 772, 00
Montant TTC				46 632, 00

12.3. COLAS (SOLUTION BBF)

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
Amené et repli du matériel	Forfait	1,00	900,00	900,00
Nettoyage du support y compris ancrage le long des bordures côté droit rue des Bleuets	M ²	3650,00	2,35	8 577,50
Réalisation d'un tapis d'enrobés à froid de type COLASMAC à raison de 70 kg/M ²	M ²	3650,00	8,00	29 200,00
Mise à niveau de regards	U	24,00	185,00	4 440,00
Mise à niveau de grille	U	6,00	165,00	990,00

Total HT				44 107,50
TVA 20 %				8 821,50
Total TTC				52 929,00

12.4. CHOIX DES ENTREPRISES.

Devant l'absence de subvention d'aucun propose d'attendre un an pour faire les travaux. Le maire pense que, quoi qu'il en soit nous ne sommes pas certains d'obtenir une subvention l'an prochain. Aussi devant l'état de dégradation de la voirie actuelle, il propose de faire les travaux dès maintenant.

La question se pose du bien fondé de faire les travaux de reprise des tranchées prévues au marché de la PAC. La question sera posée à l'entreprise retenue avant le lancement des travaux. Si cette reprise n'est pas décidée il faudra la défalquer du marché de PAC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de retenir la proposition faite par la société "Routière du Midi". Il conviendra cependant de faire une réunion avec l'entreprise avant le lancement du chantier. Au cours de cette réunion toutes les questions qui se posent seront examinées avec les membres de la commission de voirie. La reprise de la remise en état des perturbations subies par la voirie et les trottoirs du Saruchet 3.

13. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS.

Après consultation de deux prestataires l'entreprise ci-après est retenue :

Sébastien MANCEAU.

Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
Débroussaillage, tous les espaces verts, enlèvements déchèterie (hauteur maxi de l'herbe 20 cm)	560,00	672,00
Passage d'un désherbant (sur les trottoirs ainsi que sur les bords de route)	340,00	408,00
Total TVA 20 %		1080,00
Total TTC (pour trois passages)		3240,00

14. TRAVAUX A FAIRE A L'ECOLE

Jacqueline SIMON et Caroline CHAMBONNIERE ont fait le point des travaux. Une liste des opérations nécessaires a été faite.

Joseph FAURE est chargé de faire établir un devis par un auto entrepreneur.

Le transfert d'un certain nombre de tables de la MDA sera opéré. Roland MULLER est chargé d'examiner cette question.

15. RAMASSAGE DE BOIS EN FORET.

Roland MULLER est intervenu auprès de Xavier DUFRENE (technicien ONF) pour in ramassage de bois en forêt

Inscription en mairie avant le 21 mai des personnes intéressées

La cession du bois sera gratuite.

La période de ramassage ira du 2 juin au 15 août

Une reconnaissance aura lieu le 22 mai. RDV devant la mairie à 18:00.

Les conditions de ramassage seront précisées au cours de cette réunion.

La répartition des bois sera laissée à l'organisation des intéressés

Une information sera faite dans le prochain Miroir.

Cette opération n'a rien à voir avec les coupes d'affouage qui sont dépendantes du plan d'aménagement de la forêt toujours en instance.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'étant posée la séance est levée à 23 :450

Le Maire

Roger MAMO

